

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2022-D041
MAITRISE D'OEUVRE - Réhabilitation de couvertures de bâtiments
communaux

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics,

Vu l'inscription au budget primitif de la commune,

Vu les propositions reçues,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un maître d'oeuvre pour mener à bien le marché de réhabilitation des couvertures des bâtiments communaux,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise AFB Architecture - dont le siège social est situé ; 32 bis, place des Halles - 72500 Montval-sur-Loir - est retenue pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre du marché réhabilitation de couvertures des bâtiments communaux.

Article n° 2 : Les honoraires de la mission de maîtrise d'oeuvre sont calculés au taux de 9.00% du montant des travaux arrêtés à la phase de l'avant projet définitif., soit 11 160€ hors taxes pour un coût prévisionnel de 124 000€ hors taxes.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 09/12/2022

Le Maire,
Monique TROTIN

